

Agent de sûreté et de sécurité privée

RNCP40298 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	31875, 42850, 42841
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/09/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

245 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 234 à former et organiser l'évaluation et 11 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
2M TRAINING	75320095500049	Former et organiser l'évaluation
A3F	53164642000038	Former et organiser l'évaluation
A.C.G.D.	52490818300030	Former et organiser l'évaluation
A.C.G.D.	52490818300055	Former et organiser l'évaluation
ACTE 1	39013467400014	Former et organiser l'évaluation
ACTION PLURIEL FORMATION	39962833800036	Former et organiser l'évaluation
ACTISS FORMATION	44942285600012	Former et organiser l'évaluation
ADAPECO	79457699100044	Former et organiser l'évaluation
A F C	50498097000033	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500580	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 245 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp40298-agent-de-surete-et-de-securite-privee/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dans le respect de la législation et de la réglementation, du code de déontologie, des procédures et des consignes, l'agent de sûreté et de sécurité privée assure la sécurité des personnes et des biens, préserve l'environnement dans une démarche de service.

ACTIVITÉS VISÉES

L'accès à l'exercice de l'activité de surveillance humaine est réglementé et nécessite la détention d'une carte

professionnelle. L'agent de sûreté et de sécurité privée peut exercer des missions liées à la surveillance humaine et à la sécurité incendie sous réserve de justifier des exigences et des conditions posées par chacune des deux réglementations. Dans le secteur public, il est soumis aux conditions d'accès des agents de la fonction publique.

L'agent de sûreté et de sécurité privée surveille les lieux par une présence préventive ou dissuasive. Il gère l'accueil physique et traite les appels téléphoniques. En fonction de la gradation des risques et des menaces, il contrôle les accès aux bâtiments, aux zones sensibles et autres espaces identifiés et fluidifie les déplacements. Il anticipe les situations conflictuelles ou menaçantes par des techniques de détection et de désamorçage.

En cas de situation conflictuelle dégradée, il intervient en préservant l'intégrité physique des personnes.

Il peut être amené à renseigner des documents opérationnels et être force de proposition dans le cadre de la démarche qualité de service.

L'agent de sûreté et de sécurité privée contribue à la prévention des risques pour une protection globale du site. Il prend en compte les risques professionnels spécifiques à l'activité de sécurité. Il contribue à la prévention des risques et gère les risques liés à la sécurité et à l'environnement de travail.

Il détecte ou intervient face à un comportement suspect, un acte malveillant ou terroriste. Suite à une anomalie, à un déclenchement d'alarme intrusion, technique, ou incendie, il intervient pour maintenir ou rétablir la situation.

L'agent de sûreté et de sécurité privée contribue au renforcement de la sécurité sur des sites dits « sensibles ». La vulnérabilité du site conduit l'agent à appliquer des mesures de sécurité renforcées et à intensifier sa vigilance dans une démarche proactive.

Tout au long de son service, il peut être amené à prendre les mesures qui s'imposent en préservant sa sécurité et celle d'autrui.

Il maintient en état de propreté son poste de travail, vérifie la présence, l'état, le fonctionnement des moyens techniques et des moyens de secours. Le cas échéant, il effectue des interventions pour remédier à un dysfonctionnement de premier niveau.

L'agent de sûreté et de sécurité privée s'adapte en permanence à l'évolution des dispositifs technologiques pouvant associer des outils numériques et des logiciels.

Il communique à distance, en face-à-face ou par écrit avec les services internes, les partenaires et les services compétents. Il protège les informations confidentielles. Il rend compte oralement ou par écrit à sa hiérarchie. Il alerte les personnes compétentes ou habilitées en fonction de la situation et de son évolution.

Il trace les actions sur une main courante papier, électronique ou dans un rapport d'intervention ou circonstancié.

L'emploi s'exerce à l'intérieur des bâtiments ou dans la limite des lieux dont il a la garde, en présence des personnels, des partenaires ou du public, le jour ou la nuit. A titre exceptionnel, il peut être autorisé à exercer sur la voie publique.

L'activité d'agent de sûreté et de sécurité privée s'exerce le plus souvent de façon sédentaire, sur tout type de site présentant des risques ou pouvant être des cibles potentielles. L'amplitude horaire varie en fonction de l'activité des sites. La maîtrise de la langue française au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues est requise. L'utilisation de l'anglais au niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues peut être souhaitée.

L'agent de sûreté et de sécurité travaille le plus souvent en équipe. Il porte une tenue particulière et des EPI appropriés aux risques. La détention du certificat « sauveteur secouriste du travail » délivrée par l'INRS est requise.

Sur des sites non réglementés en matière d'incendie, la qualification SSIAP1 peut être utilisée, sans aucun caractère obligatoire. La détention d'une habilitation électrique, délivrée par l'employeur, est requise pour exercer la qualification SSIAP.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité

- Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée
- Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection
- Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter
- Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation

2. Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces

- Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire
- Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée
- Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme

3. Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

- Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur
- Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation

Blocs de compétences

RNCP40298BC01 — Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité

LISTE DE COMPÉTENCES

Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée

Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection

Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter

Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 00 h 50 min

La mise en situation est précédée par un temps de préparation. Pendant 10 minutes, le candidat prend connaissance des caractéristiques du site, des missions, des consignes et des documents de service.

Pendant 25 minutes, le candidat effectue des missions de surveillance générale.

Au poste central de sécurité, le candidat effectue sa prise de service dans le respect des consignes, Il renseigne un tableau de bord à partir des fiches de reporting.

Sur site, selon les missions, le candidat accueille des usagers et contrôle les droits d'entrée ou les sorties. Il effectue une ronde suivant un parcours prédéfini. Il pointe les incidents sur le carnet du contrôleur de ronde. Il rend compte oralement à son responsable hiérarchique. Il prévient toute situation conflictuelle ou menaçante et intervient si nécessaire.

Pendant 15 minutes, à l'issue de la ronde, au poste de sécurité, le candidat connecte le contrôleur de ronde à l'ordinateur pour transférer les données. Il renseigne sur la main courante électronique les événements constatés ou les interventions réalisées. Il clôture la main courante.

A la demande de son responsable hiérarchique, le candidat rédige manuellement un rapport d'intervention ou un rapport circonstancié.

Entretien technique : 00 h 10 min

L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation.

Pendant 5 minutes, le candidat analyse sa pratique professionnelle et restitue au jury les éléments de son intervention.

Pendant 5 minutes, le jury le questionne à partir d'un guide d'entretien.

Questionnaire professionnel : 00 h 23 min

Le candidat répond à un questionnaire à choix unique relatif aux connaissances juridiques et techniques.

Le questionnaire comporte deux parties :

- environnement juridique de la sécurité privée ;
- surveillance et gardiennage.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 23 min

RNCP40298BC02 — Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces

LISTE DE COMPÉTENCES

Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire

Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée

Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 00 h 40 min

La mise en situation est précédée par un temps de préparation. Pendant 10 minutes, le candidat prend connaissance des caractéristiques du site, des missions, des consignes et des documents de service.

Pendant 15 minutes, le candidat effectue des missions de surveillance générale.

Au poste central de sécurité, le candidat effectue sa prise de service dans le respect des consignes.

Sur site, selon les missions, le candidat effectue une ronde suivant un parcours prédéfini. Il pointe les incidents sur le carnet du contrôleur de ronde. Il rend compte oralement à son responsable hiérarchique. Il prévient les risques ou contribue à réduire leur impact par la surveillance, la vérification ou transmission d'informations. Il détecte des comportements suspects, ou repère tout acte malveillant. Il gère son intervention en cas d'anomalie ou d'alarme.

Pendant 15 minutes, à l'issue de la ronde, au poste de sécurité, le candidat connecte le contrôleur de ronde à l'ordinateur pour transférer les données. Il renseigne sur la main courante électronique les événements constatés ou les interventions réalisées. Il clôture la main courante.

A la demande de son responsable hiérarchique, le candidat rédige manuellement un rapport d'intervention ou un rapport circonstancié.

Entretien technique : 00 h 10 min

L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation.

Pendant 5 minutes, le candidat analyse sa pratique professionnelle et restitue au jury les éléments de son intervention.

Pendant 5 minutes, le jury le questionne à partir d'un guide d'entretien.

Questionnaire professionnel : 00 h 15 min

Le candidat répond à un questionnaire à choix unique relatif aux connaissances juridiques et techniques.

Le questionnaire comporte deux parties :

- gestion des risques;
- sécurisation d'événement et à la menace terroriste.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 05 min

RNCP40298BC03 — Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

LISTE DE COMPÉTENCES

Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 00 h 15 min

Le candidat effectue une mission de surveillance générale sur un site dit « sensible ».

Pendant 5 minutes, il prend connaissance de la mission de surveillance générale et des consignes à partir de la main courante électronique dite « embarquée » ou « déportée ».

Pendant 10 minutes, il applique les mesures en fonction du niveau de sûreté requis sur site. Il renseigne la main courante en temps réel et clôture la fin de service.

Entretien technique : 00 h 10 min

L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation.

Pendant 5 minutes, le candidat analyse sa pratique professionnelle et restitue au jury les éléments de son intervention.

Pendant 5 minutes, le jury le questionne à partir d'un guide d'entretien.

Questionnaire professionnel : 00 h 08 min

Le candidat répond à un questionnaire à choix unique relatif aux connaissances juridiques et techniques relatives au site dit « sensible ».

Questionnement à partir de production(s) :

La compétence « Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur » est validée par la présentation :

du diplôme « Service sécurité incendie et assistance aux personnes » de niveau 1 (SSIAP1) ; ou du procès-verbal d'examen SSIAP1 et de l'attestation individuelle de résultats de la qualification SSIAP1 en cours de validité ;

ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de formation de recyclage SSIAP1 en cours de validité ;

ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de remise à niveau SSIAP1 en cours de validité.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 00 h 33 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les activités industrielles : usines, entrepôts, zones d'activité ; et
- les activités tertiaires et commerciales : administration publique, banques, bureaux, hôpitaux, hôtels, parkings, grands rassemblements, magasins, centres commerciaux, etc.
- les sites sensibles : sites industriels à risque (SEVESO), sites confidentiels (nucléaires, défense...), sites à haute fréquentation (ex. : espaces de loisirs, manifestations culturelles), sites classés de type ERP et IGH, sites stratégiques (SAIV), sites portuaires, sites hospitaliers...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- agent de sécurité qualifié
- agent de sécurité confirmé
- agent de sécurité mobile
- agent de sécurité magasin pré-vol
- agent de sécurité magasin vidéo
- agent de sécurité magasin arrière-caisse
- agent de sécurité filtrage
- agent des services de sécurité incendie
- agent de prévention et de protection incendie industriel
- équipier d'intervention incendie industriel

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- code de la sécurité intérieure relatif aux activités privées de sécurité
- décret n° 2009-214 du 23 février 2009 modifiant la réglementation des activités privées de sécurité et portant transposition, pour ces activités, de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 825 €
Selon la branche	6 500 € – 7 349 €
Prise en charge	Branches concernées
6 825 €	Valeur par défaut · 209 branches
7 349 €	CPNEF de la Branche des organismes de formation, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 037 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande
6 500 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/09/2026
Date de dernière délivrance possible	01/09/2027

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34507

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP42530

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40298/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	5
Organismes gestionnaires (CFA)	4
Organismes formateurs	4
Régions couvertes	3
Départements couverts	4
Organismes certifiés Qualiopi	4
Formations à distance	1
Sessions	de 11/2025 à 07/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	224
Parcours menés à terme	204
Taux d'achèvement	91 %
Période	04/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	268
Montant total engagé	438 832 €
Coût moyen par dossier	1 637 €
Durée moyenne	148 h
Période	04/2025 – 08/2026
France compétences	87 %
France Travail	7 %
Reste à charge titulaire	6 %
Régions	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.